



Formation en Partenariat International :

Ce type de formation ou cursus, peut être bi-nationale, tri-nationale voire multinationale, et permet aux étudiants (en cohorte ou non) de réaliser une partie de leurs études dans les établissements partenaires et d'obtenir selon le nombre de partenaires, et ce qui a été conclu entre ces derniers, un double diplôme / diplôme multiple, ou un diplôme conjoint.

Le principe d'élaboration conjointe d'un programme des études est commun à toutes les formations en partenariat international dont le niveau d'intégration peut varier.

La dénomination donnée à ces formations peut varier selon les pays, les opérateurs, les institutions.

Lorsque l'on parle de cursus, on parle de la formation en elle-même, pouvant amener à la délivrance d'un DD, d'un DM ou d'un DC

Lorsque l'on parle de Diplôme, on parle du Parchemin :

Double diplôme (DD) : dans le cadre d'un programme d'études défini conjointement par au moins deux partenaires, délivrance simultanée des deux diplômes respectifs des établissements partenaires, aux étudiants des deux établissements (deux parchemins)

Diplôme multiple (DM) : dans le cadre d'un programme d'études défini conjointement par plus de deux partenaires, délivrance simultanée des diplômes respectifs d'au moins trois des établissements partenaires, aux étudiants de ces mêmes établissements (plus de deux parchemins)

Diplôme conjoint (DC) : dans le cadre d'un programme d'études défini conjointement par au moins deux partenaires, délivrance conjointe d'un seul diplôme, cosigné par les représentants légaux de ces mêmes établissements partenaires (un seul parchemin).

Le terme de **Codiplomation** renvoie généralement lui aussi à la délivrance d'un parchemin unique par deux ou plusieurs établissements partenaires, donc à la délivrance d'un diplôme conjoint.

La Codiplomation dans le contexte marocain :

Au Maroc la codiplomation, par opposition à la délocalisation "stricte", suppose une adaptation pédagogique du cursus au contexte local, sous le contrôle de l'administration marocaine. Le principe est donc de créer un parcours pédagogique adapté au contexte marocain, qui fait ensuite l'objet d'une demande d'agrément par l'établissement partenaire marocain, auprès du ministère de l'Enseignement supérieur marocain. Si l'agrément est obtenu, l'établissement marocain est autorisé à délivrer son propre diplôme. Dans ce cas, ce sont bien deux diplômes qui pourront être délivrés aux étudiants marocains : celui de l'université étrangère ayant délocalisé sa formation et celui de l'établissement marocain ayant accueilli la formation délocalisée, et ce grâce à l'agrément préalablement obtenu. Ce principe de codiplomation diffère complètement de celui de la double diplomation, puisqu'il ne fonctionne que dans un sens.



Le Parcours International / Parcours intégré :

Une formation suivie dans le cadre de parcours international comprend des mobilités obligatoires, qui sont prévues dans la maquette pédagogique et sont indispensables à l'obtention du diplôme final, délivré uniquement par l'université d'origine. L'aspect international de ce type de formation est valorisable par l'étudiant qui l'a obtenu, à travers le Supplément au Diplôme dans le cas de l'Union Européenne, ou bien un certificat qui pourra lui être fourni, si les universités partenaires l'ont prévu dans l'accord de coopération qui les lie.

Cursus intégré / Cursus conjoint :

Selon le programme défini et le(s) diplôme(s) délivré(s), un cursus intégré ou conjoint peut être soit une formation en partenariat international, soit un parcours international.

La Formation Délocalisée :

Formation d'une université française, dispensée dans un établissement étranger, aboutissant à la délivrance du diplôme français, aux étudiants de l'université partenaire (un seul parchemin français).

Les Masters ERASMUS MUNDUS :

Formations de niveau Master labélisées « Erasmus Mundus », financées par le programme Erasmus Mundus (Action 1A) de la commission Européenne. Sélection des projets sur Appel d'offre annuel, selon un processus de mise en concurrence fondé sur l'évaluation de la qualité des propositions du point de vue pédagogique et organisationnel.

Ces formations d'une durée de un à deux ans (60 à 120 ECTS), impliquent au moins 3 pays européens différents *, dont l'un doit être membre de l'UE (des pays tiers peuvent être associés). Les établissements concernés sont associés en consortium. Le programme des études, les critères de candidature, de sélection, d'admission et les modalités d'examen sont élaborés conjointement par les partenaires, dans le respect des législations propres à chacun. La formation comporte obligatoirement une période de mobilité dans au moins 2 des 3 pays européens participants. Ces formations ne sont pas exclusivement ouvertes aux étudiants émanant des établissements partenaires, mais ouvertes à tous les étudiants répondant aux critères d'éligibilité. A l'issue de leurs études, les étudiants se voient délivrer un double diplôme, un diplôme multiple ou conjoint, au nom du consortium, selon les modalités de délivrance conclues dans l'accord de coopération liant les universités partenaires.

*les 28 pays de l'UE + la Macédoine, l'Islande, la Suisse, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse et la Turquie)